

# Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

## **BUREAU du mercredi 3 mai 2017**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

### **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Christian BERNARD, Thierry MOIROUX

**Excusés** : Guillaume FAUVET, Claudie SAINT-ANDRE, Alain BONTEMPS, Alain BINARD

**Secrétaire de Séance** : Aimé NICOLIER

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 26 avril 2017, l'ordre du jour est le suivant :**

#### **DECISIONS DE GESTION\* :**

#### **Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

- 1 - Adoption du règlement intérieur de la Base de Loisirs et du camping La Plaine Tonique.
- 2 - Adoption du règlement intérieur et du plan d'organisation de la surveillance et des secours de la Maison des sports de la base de loisirs de La Plaine Tonique.
- 3 - Signature de la convention "Restauration Equirando 2017".
- 4 - Acquisition d'un immobilier communal sur la Zone d'Activité du Malaval par la Communauté d'Agglomération et rétrocession de cet immobilier à l'entreprise Nevoret

#### **Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques**

- 5 - Réhabilitation d'assainissement non collectif- Subvention aux particuliers.
- 6 - Subvention Bresse Energie Citoyenne.

#### **Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation**

- 7 – Attribution des subventions de moins de 15 000 euros.

#### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

#### **Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques**

- 8- Adhésion ALEC ( Agence Locale de l'Energie et du Climat) 01

## **DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Point sur le transfert de la compétence eau et assainissement
- Contrat de Ruralité : état d'avancement

\*\*\*\*\*

<b>Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur</b>
--

### **Délibération DB.2017.027 - Adoption du règlement intérieur de la Base de Loisirs et du camping La Plaine Tonique.**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que la Base de Loisirs « la Plaine Tonique » est un espace libre, animé et ouvert à l'ensemble de la population. Elle permet à ses usagers la pratique d'activités sportives nautiques, de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé du bruit et de toutes nuisances de quelque nature qu'elles soient. Par ailleurs, le camping quatre étoiles constitué de 480 emplacements et de 100 hébergements de loisirs accueille une clientèle internationale durant la saison estivale. Le règlement intérieur de la Base de Loisirs et du camping est applicable sur l'ensemble du domaine foncier y compris les abords du lac. Il définit les règles d'utilisation des équipements permettant la détente, le repos et la pratique d'activités sportives et culturelles de plein air et de loisirs dans un cadre naturel et dans un souci de bien être général. Il s'applique à l'ensemble des usagers.

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt général de prendre des mesures propres à assurer pleinement la mise en application des principes édictés par les circulaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports, afin de protéger la faune et la flore, de préserver les équilibres biologiques, de prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, pour assurer une bonne gestion du domaine public et ses équipements ;

**CONSIDERANT** que le camping quatre étoiles nécessite, pour un bon fonctionnement, le respect de la bonne tenue et du bon ordre de ses équipements grâce à l'application du règlement par l'ensemble de ses utilisateurs ;

**VU** la circulaire du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports du 21 mars 1975 ;

**VU** la circulaire n°99-70 du 5 octobre 1999 relative à l'application du modèle de règlement intérieur applicable aux terrains de camping ;

**Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER les termes du règlement intérieur de la Base de Loisirs « La Plaine Tonique » et de son camping ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le règlement intérieur de la Base de Loisirs « La Plaine Tonique » et de son camping.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**APPROUVE les termes du règlement intérieur de la Base de Loisirs « La Plaine Tonique » et de son camping ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le règlement intérieur de la Base de Loisirs « La Plaine Tonique » et de son camping.**

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.028 - Adoption du règlement intérieur et du plan d'organisation de la surveillance et des secours de la Maison des sports de la base de loisirs de La Plaine Tonique.**

**Le Rapporteur** expose au Bureau qu'il convient, d'une part de réglementer l'utilisation des équipements de la Maison des sports de la base de loisirs de « La Plaine Tonique » et d'autre part de prévoir son plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est compétente en matière de gestion d'équipements sportifs d'intérêts communautaires tels que la base de loisirs de la Plaine Tonique ;

**CONSIDERANT** que dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène, de la sécurité publique et du bien-être des usagers, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la Maison des sports de la base de loisirs « La Plaine Tonique » par un règlement intérieur, rappelant les mesures de sécurité à adopter pour les usagers notamment ;

**CONSIDERANT** qu'un règlement existait jusqu'à présent, mais qu'au regard du changement de structure porteuse, il est nécessaire de le réactualiser ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élaborer un plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) pour la Maison des sports ;

**CONSIDERANT** que le POSS regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques et de planification des secours et a pour objectif :

- de prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;
- de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- de préciser les mesures d'urgences en cas de sinistre ou d'accident ;

**VU** le Code du sport et notamment les articles A.322-64 à A.322-70 relatifs aux établissements qui dispensent un enseignement de la voile ;

**VU** le Code du sport et notamment les articles L.212-1 à l'article L.212-8 relatifs aux obligations de qualifications des enseignants des activités physiques et sportives ;

**VU** le Code du sport et notamment l'article D.322-16 relatif à l'obligation d'établir un plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

**Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER le règlement intérieur de la Maison des sports de la base de loisirs « La Plaine Tonique » et son plan d'organisation de la surveillance et des secours ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le règlement intérieur de la Maison des sports de la base de loisirs « La Plaine Tonique » et son plan d'organisation de la surveillance et des secours.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE le règlement intérieur de la Maison des sports de la base de loisirs « La Plaine Tonique » et son plan d'organisation de la surveillance et des secours ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le règlement intérieur de la Maison des sports de la base de loisirs « La Plaine Tonique » et son plan d'organisation de la surveillance et des secours.**

\*\*\*\*\*

## **Délibération DB.2017.029 - Signature de la convention "Restauration Equirando 2017".**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse œuvre au développement de l'agriculture durable et des circuits courts, notamment grâce au réseau Etik'table. Du vendredi 21 au dimanche 23 juillet 2017 aura lieu la 51<sup>ème</sup> édition d'Equirando au Parc de Bouvent à Bourg-en-Bresse. Le comité d'organisation d'Equirando 2017 a sollicité la Communauté d'Agglomération afin de mobiliser des membres du réseau Etik'table pour proposer une offre de restauration locale les samedi 22 et dimanche 23 juillet midi.

**CONSIDERANT** qu'afin de définir les rôles et engagements de chacune des parties, a été rédigée une convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le comité d'organisation Equirando 2017 et les 5 membres du réseau Etik'table concernés ;

**CONSIDERANT** que les engagements de la Communauté d'Agglomération se limitent principalement à un accompagnement technique et humain et à la mise à disposition d'outils de promotion du réseau ; que la convention ne comporte pas d'engagement financier pour la Communauté d'Agglomération ;

**Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER la convention « Restauration Equirando 2017 » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le comité d'organisation Equirando 2017 et les 5 membres du réseau Etik'table concernés ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer cette convention.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE la convention « Restauration Equirando 2017 » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le comité d'organisation Equirando 2017 et les 5 membres du réseau Etik'table concernés ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer cette convention.**

\*\*\*\*\*

## **Délibération DB.2017.030 - Acquisition d'un immobilier communal sur la Zone d'Activité du Malaval par la Communauté d'Agglomération et rétrocession de cet immobilier à l'entreprise Nevoret**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que la commune de Marboz est propriétaire d'un bâtiment artisanal en bordure de la Route Départementale n°996 dans la Zone d'Activité du Malaval sur une parcelle cadastrée WR 144 d'une superficie de 2 176 m<sup>2</sup>.

**CONSIDERANT** que la SARL NEVORET, spécialisée dans le chauffage et la plomberie, a fait part à la commune de Marboz de son intérêt pour acquérir ce bâtiment pour un montant négocié de 98 000 euros HT (TVA en sus) ;

**CONSIDERANT** que depuis le 1er janvier 2017, la commune de Marboz n'a plus compétence en matière de développement économique ; qu'afin de permettre cette transaction, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse acquière ce bâtiment afin qu'elle puisse le rétrocéder aux mêmes conditions à l'entreprise ;

**CONSIDERANT** que le service des Domaines, dans sa réponse du 10 novembre 2016, précise que la valeur vénale du bien est estimé à 95 000 euros HT (+/- 10%) ;

**Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER l'acquisition de ce bâtiment situé sur la zone d'activité du Malaval à Marboz (parcelle WR 144 d'une superficie de 2 176 m<sup>2</sup>) au prix de 98 000 euros HT (TVA en sus) ;**

**D'APPROUVER la cession de ce bâtiment à l'entreprise SARL NEVORET au prix de 98 000 euros HT (TVA en sus) ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE l'acquisition de ce bâtiment situé sur la zone d'activité du Malaval à Marboz (parcelle WR 144 d'une superficie de 2 176 m<sup>2</sup>) au prix de 98 000 euros HT (TVA en sus) ;**

**APPROUVE la cession de ce bâtiment à l'entreprise SARL NEVORET ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.**

\*\*\*\*\*

<b>Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques</b>
--

**Délibération DB.2017.031 - Réhabilitation d'assainissement non collectif- Subvention aux particuliers.**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, ayant la compétence assainissement non collectif, aide les particuliers volontaires à bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif.

**CONSIDERANT** que conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 27 mai 2013, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse reconduit un nouveau programme de réhabilitation sur la période du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ; que les particuliers éligibles parmi l'ensemble du parc peuvent ainsi bénéficier, le cas échéant, de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil Départemental de l'Ain et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

**CONSIDERANT** que conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 7 juillet 2014, les particuliers non éligibles peuvent le cas échéant bénéficier des aides de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, à savoir : 100 € pour l'étude de sol à la parcelle, et 200 € pour les travaux ;

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER aux usagers recensés ayant fourni les factures acquittées, les subventions détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ATTRIBUE aux usagers recensés ayant fourni les factures acquittées, les subventions détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.**

**Annexe Délibération du Bureau du 3 Mai 2017  
Réhabilitation d'assainissement non collectif- Subvention aux particuliers.**

Nom	Prénom	Adresse des travaux	Nature de l'opération	Montant d'aide Agence de l'Eau RMC	Montant d'aide CD01	Montant d'aide Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
CAVALLERO	Cédric	844 route de Panalard 01310 MONTRACOL	Etude + Travaux	3000,00 €	1400,00 €	300,00 €
NIEL	Mireille	562 chemin de la Vernée 01960 PERONNAS	Etude + Travaux	3000,00 €	1400,00 €	300,00 €
RIGAUD	Jacqui	55 chemin des Crêts 01440 VIRIAT	Etude + Travaux			300,00 €
TOURAINE	Kévin	1147 chemin de Monternoz 01960 PERONNAS	Travaux			200,00 €

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.032 - Subvention Bresse Energie Citoyenne.**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée qu'en novembre 2016, l'association Bresse Energie Citoyenne (B.E.C.) avait déposé une demande de subvention auprès de Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA). Cette association est à l'initiative d'un collectif d'environ 80 citoyens à ce jour.

**CONSIDERANT** que B.E.C. se donne comme objectif de développer les énergies renouvelables localement, sur la base notamment de financement participatif des habitants ; que B.E.C. porterait la construction d'installations de production d'énergie électrique renouvelable avec des installations photovoltaïques (d'origine et de cycle de recyclage européens) installées sur les toits de bâtiments publics ;

**CONSIDERANT** que dès décembre 2015, BBA, Cap 3B et la commune de Saint Denis-lès-Bourg ont été informés du lancement de ce projet collectif ; que celui-ci s'inscrit dans les objectifs du Plan climat adopté en 2016 par BBA et des dispositifs TEPOS (Territoire à énergie positives) et TEPCV (Territoire à énergie positives pour la croissance verte) du territoire ;

**CONSIDERANT** que ces installations photovoltaïques seront visibles du grand public et ont pour vocation de susciter d'autres engagements et encourager la transition énergétique ;

**CONSIDERANT** que B.E.C sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération une subvention de 7 000 euros pour un budget total de 27 000 euros, sur l'enveloppe financière dédiée au Plan Climat ;

**CONSIDERANT** que cette aide permettrait de lever un co-financement LEADER pour engager des études préalables ; que celles-ci permettraient d'identifier les sites d'intérêt pouvant accueillir une centrale de panneaux photovoltaïques et de hiérarchiser la priorité des projets en fonctions des conditions techniques, économiques et environnementales ;

**CONSIDERANT** que cette aide anticipe la mise en place de critères de sélection en cours de finalisation de l'action n°19 du Plan Climat consistant à « encourager et soutenir les initiatives locales » ; que pour lever la subvention LEADER, l'association demandeuse a besoin d'une réponse de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, avant le 10 mai 2017 ;

**Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER à l'association Bresse Energie Citoyenne une subvention de 7 000 euros pour la phase d'études préalables dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ATTRIBUE à l'association Bresse Energie Citoyenne une subvention de 7 000 euros pour la phase d'études préalables dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat.**

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.033 - Attribution des subventions de moins de 15 000 euros.**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée l'intérêt d'allouer une subvention ou une participation à des associations ou à des organismes d'envergure intercommunale agissant dans les domaines des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. En outre, la Communauté d'Agglomération doit contribuer au budget des Syndicats Mixtes dans lesquels elle est associée.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir une liste des subventions dont le montant ne dépasse pas 15 000 euros ;

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'établir une liste de subventions pour chacune des quatre conférences territoriales, en plus d'une liste de subventions dites de « siège » ;

**VU** l'avis de la conférence territoriale Bourg Agglomération du 31 mars 2017, des conférences territoriales Sud Revermont et Bresse Revermont du 5 avril 2017 et de la conférence territoriale Bresse du 6 avril 2017 ;

**VU** les tableaux récapitulatifs joints en annexes de la présente délibération ;

**Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER les subventions ou participations pour l'année 2017 aux organismes concernés pour les montants indiqués dans les tableaux annexés à la présente délibération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE BUREAU, à 20 voix POUR : Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD et Monsieur Walter MARTIN ne prenant pas part au vote**

**DECIDE d'attribuer les subventions ou participations pour l'année 2017 aux organismes concernés pour les montants indiqués dans les tableaux annexés à la présente délibération.**

## Siège

Nom de l'organisme	Imp.	Objet	BP 2017
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b><u>Manifestations</u></b>			<b>20 800</b>
Bourg Sport Equestre	6574	Subvention Jumping International	10 000
Salon Essentiel	6574	Subvention Salon Essentiel	2 500
Secteur Bouilliste Bressan	6574	Subvention Grand Prix Bouilliste BBA	2 500
Comité Ain Handisport	6574	Subvention course cycliste Handitour	2 500
AFOCG01	6574	Subvention L'Ain de ferme en ferme	3 300
<b><u>Economie</u></b>			<b>27 250</b>
Antenne CNRS	65738	Subvention annuelle	6 750
Acenord	6574	Subvention annuelle	7 500
Numerf Bourg	6574	Subvention promotion du numérique	3 000
CCI Ain	65738	Prise en charge déficit des loyers des porteurs de projet - pépinière	10 000
<b><u>Economie Solidaire</u></b>			<b>17 500</b>
AGLCA	6574	Subvention annuelle	12 500
ADIE	6574	Subvention annuelle	5 000
<b><u>Habitat - Gens du Voyage</u></b>			<b>9 293</b>
ADIL	6574	Subvention annuelle	9 293
<b><u>Politique de la ville</u></b>			<b>13 000</b>
AVEMA	6574	Subvention annuelle	13 000
<b><u>Environnement</u></b>			<b>8 000</b>
Réseau National de Surveillance Aérobiologique - RNSA	6574	Subvention annuelle	4 000
ALTEC	6574	Subvention annuelle	4 000
<b><u>Enseignement</u></b>			<b>10 000</b>
Pôle Sup 01	6574	Subvention annuelle	10 000
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>105 843</b>
<b><u>BUDGET GESTION DES DECHETS</u></b>			
Ligue contre le cancer	65738	Subvention annuelle	10 320
<b>TOTAL BUDGET GESTION DES DECHETS</b>			<b>10 320</b>

### Conférence Bresse Revermont

Nom de l'organisme	Imp.	Objet	BP 2017
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>Administration Générale</b>			<b>15 000</b>
SIVOS Coligny (collège)	65548	Contribution annuelle	15 000
<b>Manifestations</b>			<b>800</b>
Route fleurie de la haute Bresse	6574	Subvention prix du fleurissement	800
Maison pays Bresse	6574	Subvention fête du Patois	1 000
<b>Sports</b>			<b>4 000</b>
SINGLETRACK Evénements	6574	Subvention Oxyrace Triathlon	2 000
Bourg Revermont VTT	6574	Subvention ballage des Itinéraires VTT	2 000
<b>Culture</b>			<b>8 300</b>
Musikar	6574	Subvention école de musique Corveissiat	8 300
<b>Environnement</b>			<b>300</b>
Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain	6574	Subvention annuelle	300
<b>Enseignement</b>			<b>4 000</b>
Foyers des collèges	6574	Subvention annuelle	4 000
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>32 400</b>

### Conférence territoriale Sud Revermont

Nom de l'organisme	Imp.	Objet	BP 2017
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>Enseignement</b>			<b>6 075</b>
Foyer socio éducatif du collège de Ceyzériat	6574	Subvention foyer socio éducatif collège Lucie Aubrac	6 075
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>6 075</b>
<b>BUDGET GESTION DES DECHETS</b>			
Syndicat Mixte Organom	657358	Adhésion ressourcerie	11 388
<b>TOTAL BUDGET GESTION DES DECHETS</b>			<b>11 388</b>

**Conférence territoriale Bourg Agglomération**

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Imp.</b>	<b>Objet</b>	<b>BP 2017</b>
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>			
<b><u>Communication</u></b>			<b>900</b>
Comité des fêtes de Bourg	6574	Subvention Glorieuses de Bresse	900
<b><u>Manifestations</u></b>			<b>6 000</b>
St Denis Dojo	6574	Subvention tournoi open Bresse	1 000
Judo Club Polliat	6574	Subvention tournoi benjamins / minimes	1 000
Bourg Ain Cyclisme	6574	Subvention cyclo "bisou"	2 000
Groupe Sportif Carriat	6574	Subvention tournoi basket espoirs féminins	1 000
Amicale Sapeur pompiers Polliat	6574	Subvention cross départemental	1 000
<b><u>Transports</u></b>			<b>3 800</b>
SMTAML	65737	Subvention Multitud - base données système OURA	3 000
Association Bourg Nature Environnement	6574	Subvention annuelle	800
<b><u>Emploi-Insertion</u></b>			<b>12 200</b>
Lions Club	6574	Subvention Rallye emploi	2 800
ALFA 3A	6574	Subvention BIJ jobs d'été	1 000
AUVEN	6574	Mise à dispo salle permanences PIE	1 500
Aurey Association	6574	Mise à dispo salle permanences PIE	3 000
CESAME	6574	Mise à dispo salle permanences PIE	1 500
AUVEN	6574	Atelier CV pour les PIE	2 400
<b><u>Culture</u></b>			<b>10 800</b>
Musiscope (Polliat)	6574	Subvention annuelle	3 600
Espérance (Virvat)	6574	Subvention annuelle	3 600
Accord musique (St Denis les Bourg)	6574	Subvention annuelle	3 600
<b><u>Environnement</u></b>			<b>3 100</b>
Afri Carriat Energie	6574	Subvention annuelle	2 500
ALEC 01	6574	Subvention action PCET conférence transition énergétique JM Jancovici	600
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>36 800</b>

## Conférence territoriale Bresse

Nom de l'organisme	Imp.	Objet	Coûts demandés pour 2017
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>Sécurité publique</b>			<b>3 000</b>
Section jeunes sapeurs pompiers	6574	Subvention pour équipement jeunes sapeurs pompiers (section collège)	3 000
<b>Manifestations</b>			<b>18 770</b>
Jeunes agriculteurs Ain	6574	Subvention concours départemental labour	5 000
La lune à Terniers	6574	Subvention festival Théâtre sur un plateau	13 000
Association agriculture en fête	6574	Subvention Foire agricole à St Trivier	770
<b>Economie</b>			<b>1 000</b>
Association Chez/Tonic	6574	Subvention chèques cadeaux commerçants	1 000
<b>Tourisme</b>			<b>12 779</b>
Association pétas, tradition et métiers d'autefois	6574	Subvention entretien et animation du jardin pédagogique d'entretien	3 550
Association Route fleurie de la Haute Bresse	6574	Subvention annuelle	800
Association les Pâtes bleues	6574	Entretien des sentiers de randonnée sur le territoire ex CCSTC	500
Association Route de la Bresse	6574	Subvention annuelle	6 320
Semelles fumantes	6574	Subvention annuelle	1 600
<b>Aménagement de l'Espace communautaire</b>			<b>1 000</b>
Association des Eleveurs de Vaches Fines	6574	Subvention annuelle	1 000
<b>Sports</b>			<b>24 850</b>
Association cantonale de Culture et Loisirs	6574	Subvention annuelle	1 550
Union Sportive des Ecoles Primaires du territoire de fax CCSTC USEP Bresse verte	6574	Subvention annuelle	5 000
Tennis Club de haute Bresse	6574	Club relais année scolaire 2016/2017 appel à projet communautaire animations sportives des 11-16 ans. 2 versements : 2000 € à la signature de la convention nov 2016 et 3000 € après réalisation projet	3 000
Cavalier Fou Bressan	6574	Subvention annuelle	4 000
Village Athlétique Bressan	6574	Subvention annuelle	4 700
Arts Martiaux	6574	Subvention annuelle	3 000
Bresse Tennis de Table	6574	Subvention annuelle	2 000
Gymnastique Volontaire - section enfance	6574	Subvention annuelle	500
Bresse Handball	6574	Subvention annuelle	900
Etraz Equitation	6574	Subvention annuelle	200
<b>Jeunesse</b>			<b>300</b>
Association la prévention routière	6574	Subvention annuelle	300
<b>Social</b>			<b>16 675</b>
ADAPA	6574	Subvention annuelle	600
Comité Départemental Olympique Ain	6574	Subvention courts d'initiation à l'informatique	2 560
CIDFF Ain	6574	Permanences mensuelles Espace de la Camionnière	1 250
Banque Alimentaire Ain	6574	Vente à prix mini de denrées alim pour Croix Rouge	765
CCAS St Trivier	6574	Contrepèste du mobilier pour le pôle MEB	1 000
Troispin	6574	Subvention annuelle	1 500
Club "Passerelle"	6574	Subvention annuelle	1 000
A.D.M.R. du Canton de Montrevel	6574	Subvention annuelle	8 000
<b>Culture</b>			<b>18 640</b>
ALTEC	6574	Subvention spectacle pour les écoles sur le numérique + exposition	5 000
Société de musique de haute Bresse	6574	Subvention 20% TTC des instruments de musique	640
Pête à Trac	6574	Subvention annuelle	5 000
Blue Monday	6574	Subvention Festival de musique	2 000
Atelier Bleu mandarine	6574	Subvention annuelle	1 500
Mouvement rural de la Jeunesse Chrétienne de l'Ain	6574	Subvention Organisation Festival culturel en milieu rural	1 500
Union Musicale d'Allignat	6574	Subvention Festival de musique du Groupement Bresse Revermont	3 000
<b>Enseignement</b>			<b>32 470</b>
Fond Social Educatif collège Louis Vuitton	6574	Subvention annuelle	920
Association sportive du collège Louis Vuitton	6574	Subvention annuelle	500
Association parents d'élèves du collège Louis Vuitton	6574	Projets parents d'élèves sur le parentalité, l'orientation des jeunes...	1 750
Collège Louis Vuitton	65737	Subvention transport pécho des collégiens	6 200
Collège Louis Vuitton	65737	Subvention participation PAE (projet action éducative)	460
Collège Louis Vuitton	65737	Subvention voyage linguistique (5èmes) et séjour découverte (5èmes)	4 060
Collège de Montrevel	65738	Subvention séjours linguistiques et projets actions éducatives	15 000
Collège de Montrevel - section sportive	6574	Subvention annuelle	600
D.D.E.N.	6574	Subvention annuelle	80
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>129 484</b>

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## **Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques**

### **Délibération DB.2017.034 - Adhésion ALEC ( Agence Locale de l'Energie et du Climat) 01**

La loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé l'article L. 211-5-1 dans le Code de l'énergie, qui permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de créer des **agences locales de l'énergie et du climat** (ALEC).

Ces agences ont pour objet de conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. Elles bénéficient du soutien de l'ADEME.

C'est dans ce cadre législatif qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, l'association Héliante s'est transformée en Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01) pour, en tant qu'outil des collectivités, agir concrètement à l'échelle départementale en faveur de la transition énergétique et prendre en compte les politiques publiques des différentes collectivités de son territoire.

L'ALEC 01 regroupe la plupart des acteurs de la transition énergétique : collectivités, organismes professionnels, entreprises de l'énergie, acteurs de la construction et de l'aménagement, bailleurs sociaux, associations locales et de citoyens. Par son travail en réseau elle contribue au développement de l'activité des entreprises locales, notamment celles du bâtiment. Elle travaille en complémentarité avec l'ADIL, le CAUE, SOLIHA, l'agence départementale d'ingénierie, le SIEA, l'EPF de l'Ain, les chambres consulaires et les syndicats professionnels.

L'ALEC 01 intervient sur l'efficacité énergétique, la maîtrise des charges, la qualité environnementale des constructions, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, les énergies renouvelables, les déplacements, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air intérieur, l'alimentation et la prévention déchets.

L'adhésion à l'ALEC 01 est de 0,10 € par habitant. Au regard des projets spécifiques de la collectivité et de ses besoins, un temps d'appui technique pourrait être apporté par l'ALEC 01.

L'adhésion à l'ALEC 01 permettrait ainsi pour la Communauté d'Agglomération notamment :

- de disposer d'un outil d'accompagnement et d'expertise, d'un centre de ressources, de retours d'expérience et de mise en réseau d'acteurs ;
- de mieux repérer les appels à projets permettant de lever des aides techniques et/ou financières (ADEME, Région et Conseil départemental) et d'y participer le cas échéant ;
- de mieux informer et de mieux communiquer sur les actions de transition énergétique de la collectivité auprès des habitants ou d'autres acteurs.

Une candidature au conseil d'administration de l'ALEC 01 permettrait à la Communauté d'Agglomération d'être impliquée dans la gouvernance de l'association.

**Aussi, il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de se prononcer :**

- **sur l'adhésion à l'ALEC 01 pour une participation de 0,10 €/ habitant ;**
- **sur la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération auprès des instances de l'ALEC 01 ;**
- **sur une candidature au Conseil d'administration de l'ALEC 01.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**DECIDE D'ADHERER à l'ALEC 01 pour une participation de 0,10 €/ habitant ;  
DESIGNE Yves CRISTIN comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse auprès des instances de l'ALEC 01 ;  
PROPOSE la candidature de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'administration de l'ALEC 01.**

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 19 h 14.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Mercredi 10 mai 2017**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 18 mai 2017**